

# Inscription

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance:

## Adresse e mail:

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ecole fréquentée \_\_\_\_\_

Classe de M \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

# Fonctionnement

L'Ecole de Musique a pour vocation le développement de la pratique « amateur » de la musique en préparant les élèves à participer aux sociétés musicales municipales :

- Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines
- Chorale Municipale « Vox Cantabile ».

Lorsque le niveau musical est atteint, l'équipe pédagogique de l'école de musique propose à l'élève d'entrer au sein de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Noeux-les-Mines. L'encadrement est assuré par la présence des professeurs de l'Ecole de Musique dont ils sont les solistes.

**L'équipe pédagogique** est constituée de professeurs lauréats de conservatoires d'Arras, de Douai, de Lille, de Meudon, du Centre de Formation de Musiques Actuelles de Valenciennes, de l'Université de Lille 3 (musicologie), du conservatoire royal de Bruxelles, de la Confédération Musicale de France...

## Rentrée 2019:

Les élèves à l'école au CP

**Le MERCREDI 11 SEPTEMBRE à 13h 45**

**Les autres élèves rempliront cette fiche et seront contactés.**

**M. Pierre-Marie FONTAINE**

**Directeur musical**

**Mme Joëlle SZYMANSKI**

**Directrice de l'Ecole de Musique**

**Mr Serge MARCELLAK**

**Maire, Vice Président**

**de la Communauté d'agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

VILLE DE NOEUX LES MINES



**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE  
DE NOEUX LES MINES**

Espace Musical Georges Fontaine  
8, rue Camus  
tel: 03 21 66 13 08  
<http://www.noeux-musique.fr>



*affiliée à la*

*Confédération Musicale de France*

# Présentation

# Fonctionnement

# Inscription

*« Que la musique appartienne à tous ! »*

*Zoltan KODALY*

*Compositeur et pédagogue hongrois*

# Présentation

« Que la musique appartienne à tous ! »

*KODALY*

*Zoltan*

**Apprendre la musique : c'est naturel, c'est la vie !** Tous les enfants y sont sensibles. La musique fait partie d'eux et de leur environnement. Encore faut-il éveiller et former « cette oreille musicale » dès le plus jeune âge...

Tels sont les objectifs de l'école de musique de Noeux-les-Mines

## Les bienfaits de la musique

Un bon éveil musical permet à votre enfant :

\* de se concentrer, de développer sa capacité d'écoute et d'attention

\* d'entraîner sa mémoire

\* de se dépasser et de prendre confiance en soi

\* de faire travailler son corps tout entier car il faut maîtriser sa voix, adapter rythmes et mouvements...

\* de communiquer avec les autres car on apprend à jouer avec et pour les autres

## A quel âge commencer ?

### A tout âge

### Accueil musical dès 5 ans

Cet accueil musical permet d'éveiller les très jeunes enfants aux sons, aux rythmes par du vécu corporel et des jeux musicaux (imitation, écoute, reproduction, création...). Ici, pas de solfège en premier lieu mais une approche plus ludique de la musique: on chante, (on danse en suivant le rythme avec son corps)...

### Dès 6 ans

A cet âge, l'enfant commence la formation musicale : lecture de notes et de rythmes, apprentissage de la flûte à bec, chant, éducation de l'oreille...

### Vers 9 / 10 ans

Après les premières acquisitions de base en formation musicale (*qu'il faudra encore poursuivre obligatoirement*), l'élève peut entreprendre l'étude d'un instrument de son choix.

### Cours d'Adultes

avec apprentissage de l'instrument simultanément

# Fonctionnement

L'enseignement est organisé en cycles :

## - Formation musicale :

- Accueil musical—Enfants âgés de 5 ans
- Initial (Enfants en CP,CE1)
- 1er Cycle - A- B- C - 3 ans
- **Fin d'études du 1<sup>er</sup> Cycle**
- 2ème Cycle - A-B-C - 3 ans
- **Fin d'études du 2<sup>ème</sup> cycle**
- 3ème Cycle - A- B -
- **Fin d'études du 3ème cycle**
- Excellence

*Durée des cours collectifs : 1 à 2 h hebdomadaires*

## - Formation Instrumentale :

- Initial—Probatoire—vers l'âge de 9 / 10 ans
- 1er Cycle - A- B- C - 3 ans
- **Fin d'études du 1<sup>er</sup> Cycle**
- 2ème Cycle - A-B-C - 3 ans
- **Fin d'études du 2<sup>ème</sup> cycle**
- 3ème Cycle - A- B -
- **Fin d'études du 3ème cycle**
- Excellence

*Durée des cours individuels : 30 minutes hebdomadaires*

*Instruments enseignés :*

- *Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette*
- *Saxophones : alto, ténor, baryton, basse*
- *Cuivres : trompette, cornet, cor d'harmonie, trombone, baryton, tuba*
- *Percussions : tambour, caisse claire, batterie, claviers (glockenspiel, xylophone), timbales*
- *Cordes : violon, contrebasse à cordes, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, piano, violoncelle.*
- *Accordéon*

*L'étude des instruments à cordes et accordéon n'est envisagée qu'en complément de celle des autres instruments.*

## - Ateliers

- Chorale
- Atelier Improvisation jazz
- Ateliers instrumentaux (violons, saxophones, flûtes, clarinettes, cuivres, percussions...) classe orchestre

# Année scolaire 2019-2020

## Inscription :

Chaque nouvel élève doit être inscrit par la famille en complétant le bulletin d'inscription ci-joint à remettre

directement à

-l'école de musique située 8, rue Camus (ouverte tous les soirs de 17h30 à 19h)

-En mairie

## Rentrée 2019:

Les cours débuteront :

-Mercredi 11 septembre à 13h45 pour les élèves à l'école en cours préparatoire (ils rejoignent un cours existant)

Les autres élèves seront contactés après réception de ce bulletin

## Modalités d'inscription :

**Le règlement est de 8€ .**

***L'école de musique est prise en charge par la Municipalité, mais en raison de l'affiliation à la Confédération Musicale de France, les droits d'inscription aux examens sont payants (8€) à régler à la rentrée.***